IIIme Année. — N° 48. PARAIT TOUS LES QUINZE JOURS Genève, 26 Avril 1902.

LE RÉVEIL

SOCIALISTE-ANARCHISTE

SUISSE ET ITALIE :
ABONNEMENTS : Une année, Fr. 2.— Six mois, Fr. 1.—
Le numéro : 5 centimes

Rédaction et Administration :
6, RUE DES SAVOISES, 6
GENÈVE (SUISSE)

UNION POSTALE UNIVERSELLE :
ABONNEMENTS : Une année, Fr. 3.— Six mois, Fr. 1.50
Le numéro : 10 centimes

EN BELGIQUE

Le soulèvement provoqué par le parti socialiste belge pour l'obtention du suffrage universel finit lamentablement de toutes façons. Le peuple enterrera ses morts et messieurs les députés, qui soufflaient le froid et le chaud tout à la fois, retrouveront leurs sièges sans plus d'ennuis que ceux que des adversaires peu scrupuleux pourront leur attirer sur le terrain électoral.

La grève générale, que le parti avait essayé de provoquer n'a pas été acclamée par les grandes agglomérations ouvrières. Peut-être les travailleurs belges pensent-ils qu'une pareille arme n'est pas faite pour obtenir d'un gouvernement de simples concessions politiques mais plutôt pour lutter contre l'exploitation capitaliste et pour la renverser?

Quoi qu'il en soit l'événement nous démontre que, si le parti socialiste belge a une influence légale sur les travailleurs, il n'a par contre aucune influence révolutionnaire et que, de parler toujours aux ouvriers de moyens légaux à employer, de conquêtes pacifiques à obtenir par le seul moyen du vote, il en résulte, petit à petit la croyance qu'aucun effort énergique ne peut être accompli en dehors des formes légales de la propagande politique. Ne fallait-il pas une telle mentalité pour demander au roi, au nom de corporations ouvrières et sous la forme de supplique, ce suffrage qu'une première escarmouche avait suffi à démontrer comme insaisissable par l'émeute ?

Le peuple payera la casse, il l'a fait déjà. Quant aux chefs, si la foi en eux diminuait, de nouveaux discours auront bientôt raison du doute qui aurait pu percer dans l'esprit des populations.

M. Vandervelde, dont les télégrammes des journaux nous annonçaient la violence journalière, s'est au contraire comporté comme il convient à un homme qui veut être ministre un jour. Aucune de ces paroles qui demeurent, aucun de ces mots irréparables qui tuent pour la vie l'ambition de leurs auteurs. Il est décidément très fort; il arrivera sûrement où sa passion du pouvoir le conduit depuis quelques années. Allons, il y aura encore des discours en Belgique pour pallier au manque d'action du peuple et de ses meneurs.

G. H.

P. S. — Dans le *Réveil des Travailleurs* de Liège, notre camarade Hénault publie un excellent article, dont nous extrayons le très instructif passage suivant :

Pauvres diables d'exploités, d'éternellement exploités, parce que éternellement pleins de confiance en vos chefs et en vos dirigeants, si malheureusement les revers de vos ancêtres vous sont inconnus, si même l'histoire contemporaine de vos frères en possession de leur droit de vote en France, en Suisse, en Allemagne, en Amérique, etc., reste pour vous mystère, ou vous a été soigneusement truquée, lisez, — mais lisez donc ! — non pas avec les yeux seulement, mais avec votre cerveau aussi, *en pensant*, les journaux de vos partis.

Tenez aujourd'hui même, 16 avril, revoyez cet article *Justice et paix*, appel adressé par le *Peuple* à la bourgeoisie, après tant d'autres supplications républicaines (!) envoyées à S. M. Léopold II :

Alors, quelle excuse, quel prétexte imaginerez-vous pour prolonger votre résistance aveugle, ruineuse et périlleuse ? La bourgeoisie, elle aussi en a assez de ce règne de poudre et de meurtre ; elle aussi veut la paix et la justice ! Vous ne pouvez pas même invoquer la sauvegarde des intérêts conservateurs ; car si nous voulons le S. U. dans la Constitution, on ne le saurait trop rappeler, nous y acceptons la R. P. *et dès lors, les deux partis qui se recrutent dans les classes dirigeantes, libéraux et catholiques, disposeront ensemble de la majorité parlementaire, pendant de longues années encore*, jusqu'au jour où nous aurons converti la majorité effective à notre idéal. Il n'est donc aucune appréhension possible à entrevoir, *au point de vue économique*.

Est-ce clair ? Au point de vue économique rien à redouter pour toi, ô bourgeois !

Libéraux et catholiques disposeront ensemble de la majorité *pendant de longues années* encore, ô ouvrier !

C'était pas la peine assurément,
De changer d'gouvernement !

Qu'est devenu le vieux cri de guerre « A bas la propriété » ?

Abolition du salariat, collectivisme, communisme — ah ! je ne dis pas anarchisme, c'est l'épouvantail avec lequel on t'a apeuré — tout ton programme, tout ton idéal, relégué là bas, bien loin derrière les brumes de l'horizon, et t'apparaissant, non pas comme un astre jeune illuminant de ses rayons naissants la terre en germination, mais comme un pauvre vieux soleil couchant, sans chaleur, lançant ses derniers jets de lumière sur des masses de pauvres êtres fiévreux, maladifs, anémiés, criant leur plainte vers les pouvoirs publics comme leurs aïeux levaient au ciel leurs mains et leurs regards d'esclaves !

Me tromperais-je peut-être ? Le soleil de l'idéal se relèvera-t-il demain !

La Rupture

Malgré la rupture apparente, l'accord des gouvernements suisse et italien ne pourrait être plus parfait ni plus touchant. En effet, la liberté de la presse, qui devrait former le fond du débat, n'a jamais été en question ; de part et d'autre elle nous est refusée explicitement et il est bien entendu que le *Réveil* doit être poursuivi et condamné. Dès lors, par quel raisonnement, si compliqué soit-il, certains louangeurs sincères du Conseil fédéral (il y en a malheureusement !) peuvent-ils arriver à la conclusion que nous sommes en présence d'une lutte entre le libéralisme et la réaction ? Les gouvernants suisses ne se sont-ils pas déclarés prêts à charger leur Kronauer de requérir contre nous ? Ils n'ont opposé qu'une question de forme, dictée uniquement par le souci de ne pas s'exposer à un échec comme pour le procès de l'*Almanach* et d'obtenir plus sûrement notre condamnation. Cela peut s'appeler encore du libéralisme, étant donné l'étrange usage de mots fait communément aujourd'hui ; mais vraiment il n'y a pas lieu pour nous de nous en réjouir.

La *réaction* italienne veut l'application de l'article suivant de la loi de 1894 :

« Celui qui dans l'intention de répandre la terreur dans la population ou d'ébranler la sécurité incite à commettre des délits contre les personnes ou les propriétés ou donne des instructions en vue de leur perpétration, sera puni d'un emprisonnement de six mois au moins ou de la réclusion. »

Le *libéralisme* suisse nous renvoie au code pénal fédéral, art. 42 :

« L'outrage public envers une nation étrangère ou son souverain ou un gouvernement étranger, sera puni d'une amende qui peut être portée à 2000 francs et dans des cas graves, être *cumulée* avec six mois au plus d'emprisonnement. »

Ce cumul est tout ce que l'on peut rêver de plus *libéral*. Cumulons encore, cumulons toujours. Voir un article 8 du même code pénal fédéral, bien propre à rassurer les plus exigeants :

« En cas de condamnation à l'amende, lorsque celle-ci ne peut être recouvrée dans le délai de trois mois, ou que le condamné est insolvable, cette peine est commuée en celle de l'emprisonnement. Un jour d'emprisonnement compte pour 5 francs d'amende. »

Notre insolvabilité ne faisant pas de doute et le cas du *Réveil* étant grave (ô combien !), nous aurions quatre cents jours plus six mois d'emprisonnement. Est-ce bien tout ? Ne pourrait-on pas aussi nous condamner aux frais ? Les Assises fédérales sont coûteuses, très coûteuses, et si pour les frais on applique le même mode de recouvrement que pour les amendes, cela peut nous mener loin. L'Italie a vraiment tort de se plaindre de la législation suisse.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler que M. Triquet avait donné avant M. Silvestrelli l'interprétation erronée que ce dernier attribue à la loi de 1894. L'année dernière, au meeting de protestation contre l'expulsion des camarades russes, le juriste carougeois s'était surtout appliqué à démontrer que le Conseil fédéral ne pouvait poursuivre et condamner qu'en vertu de cette loi. Nous lui avons fait la remarque que les actes contre les Etats étrangers étaient visés par le Code pénal fédéral ; mais dans le compte rendu publié dans le *Peuple* il n'en persista pas moins dans sa manière de voir. Quel argument pour Zanardelli, Prinetti, Silvestrelli et tutti quanti ! Un conseiller national suisse, membre de l'ordre judiciaire, socialiste par dessus le marché, interprétant les lois de la Confédération avant eux, comme eux !

Encore une fois, cette brouille diplomatique n'est qu'apparente, car tous les gouvernements ont des intérêts identiques. Le Conseil fédéral a eu d'abord la main forcée par l'indiscrétion de M. Bovet, ensuite il a compris le profit qu'il pouvait retirer d'un pareil incident. Sa conduite réactionnaire de ces dernières années lui avait fait perdre toute popularité ; d'autre part les naïfs lui rappelaient perpétuellement l'affaire Wohlgemuth. Que de fois n'avons-nous pas entendu jouer de cette vieille guitare ! Les Zemp, les Brenner et autres Muller, désormais sacrés grands libéraux comme Ruchonnet et Droz, tout en n'ayant servi ni plus ni moins que ces devanciers les pires réactions monarchiques, pourront à leur tour jouer et faire jouer de la guitare Silvestrelli.

Après l'affaire Vohlgemuth, sous prétexte de surveiller les agents provocateurs, la police politique a été fortement développée ; les mouchards étrangers, ne touchant naguère qu'à la caisse de leur pays, ont touché aussi à la caisse fédérale.

Après l'affaire Silvestrelli, pour empêcher le retour d'*incidents pénibles*, nous aurons des restrictions aux droits de presse et de réunion. Déjà les feuilles bien pensantes y font allusion, quoique encore vaguement, afin de préparer le terrain.

« Nous avons défendu la liberté, diront nos maîtres, à présent il s'agit de l'enfermer pour être sûr qu'elle ne nous échappe jamais plus. »

Nous payerons, cela va sans dire, les pots cassés pour la galerie, et le Conseil fédéral s'en servira pour augmenter le budget militaire, pour *compléter* une fois de plus le code pénal ; enfin, le protectionnisme aussi y trouvera son compte.

Et certains inguérissables imbéciles de nous répéter pour la millième fois : « N'est-ce pas vous qui faites le jeu de toutes les réactions ! » Non, pauvres esclaves, les hommes qui défendent le mieux la liberté sont ceux qui en usent le plus souvent et le plus largement possible. La réaction est due simplement au fait qu'au lieu de généraliser cet usage, vous le blâmez tacitement et même parfois ouvertement. Non, pitoyables pleutres, vos palinodies, votre coopération au fonctionnement de la machine gouvernementale, votre appui pour le maintien des institutions bourgeoises, voilà ce qui favorise la réaction ; non, malheureux eunuques, c'est vous qui avez conduit la liberté dans le harem des maîtres et l'y gardez pour qu'elle leur soit réservée !

* * *

Nos bons conservateurs se sont refusés d'abord de croire que l'incident avait été provoqué par le petit entrefilet sur Crispi et son digne maître, puis le *Livre Azur* venant le prouver incontestablement, ils n'ont pas hésité à se montrer plus monarchistes que les feuilles italiennes.

Le gouvernement de S. M. Victor-Emmanuel III, le laissait publier entièrement dans nombre de journaux de la péninsule, tandis qu'il ne l'insérait pas dans son *Livre Vert* comme trop infâme.

Dans presque tous les pays du monde paraissent un ou plusieurs organes anarchistes, rédigés dans le même esprit que le nôtre, et ayant commenté les mêmes faits de la même façon. Pourquoi en Suisse serait-il défendu de parler aussi librement qu'en Espagne, par exemple ? Le premier article du *Réveil* au lendemain de l'exécution de Monza a été reproduit dans le *Supplément* de la *Revista Blanca* de Madrid, sans que ce journal fût nullement inquiété. En France, le *Petit Sou*, journal socialiste, a édité une brochure d'Amilcare Cipriani : *Le Régicide*, qui traitait feu Umberto à sa juste valeur, et la diplomatie italienne ne s'en est nullement émue.

La vérité est que les gouvernants suisses et les gouvernants italiens sont fait pour s'entendre mieux que tous les autres. Les premiers aiment pouvoir dire : « Chez nous, il n'y a pas d'anarchistes ; l'anarchie est un produit des pays monarchiques. » Les seconds sont atteints de mégalomanie aiguë et ils cherchent à rehausser leur fameux prestige là où ils savent ne rencontrer aucune résistance ou une opposition apparente ne demandant qu'à se laisser vaincre. Le Conseil fédéral rêve la suppression de tout journal anarchiste ; l'Italie cherche à en faire une victoire de sa diplomatie. Voilà tout.

En attendant, pour faire suite à notre *Breve nota* du 18 janvier, voici ce que nous lisons dans les journaux :

« *Les papiers de Crispi.* — Rome, 17. — La question soulevée par la princesse Linguaglossa, fille de Crispi, qui s'opposait à ce que le gouvernement fît effectuer un triage dans les papiers laissés par son père, a été résolue aujourd'hui par les tribunaux de Naples.

« Tous les papiers seront remis au sénateur Damiani, exécuteur testamentaire, qui rendra au gouvernement les documents officiels et *tous ceux pouvant avoir un intérêt politique* ».

C'est nous qui soulignons. Passe encore pour les documents officiels, mais que peut-on bien entendre par *documents pouvant avoir un intérêt politique ?* Un tel service rendu par la magistrature au gouvernement ne vient-il pas confirmer et justifier tous les soupçons exprimés du vivant de Raineri et de Crispi dans la presse italienne d'opposition ? Pour que le maître gardât un serviteur si notoirement taré, il fallait que celui-ci fût en mesure de le faire chanter, et c'est pour en finir avec ce chantage que M. Damiani est aujourd'hui chargé de *trier* soigneusement les papiers de Crispi. L'opposition de Mme Linguaglossa ne pouvait être due qu'au fait de voir s'échapper une partie importante des *revenus* paternels, la rançon imposée par le complice au principal coupable. L'un et l'autre étaient, d'ailleurs, le résultat logique de toute la pourriture des classes dirigeantes italiennes.

* * *

Loin de nous l'idée de vouloir répondre à tous les larbins de la presse bourgeoise. Leur mauvaise foi est trop évidente pour qu'on s'attarde à une discussion.

L'*Avanti !* l'organe principal des socialistes italiens, s'exprime ainsi : « Un périodique anarchiste de Genève, le *Réveil*, vient de publier des apologies féroces et crétines sur l'occision d'Umberto. Pour les hommes de bonne foi, il est inutile de déclarer avant tout : qu'aucune école anarchiste ne nous est sympathique, que les anarchistes poursuivant la *propagande par le fait* nous apparaissent odieux, que la conception et la méthode de l'anarchisme sont l'antithèse du socialisme ; que les conservateurs à la Sonnino nous semblent moins nuisibles au prolétariat que les anarchistes en général. Le *Réveil* s'abandonne donc à sa fantaisie folle, etc.»

Le rédacteur de l'*Avanti !* donne ainsi en l'aggravant la note commune à tous les journaux bourgeois : notre propagande se bornerait à l'apologie des attentats passés, tout en recommandant d'en accomplir de nouveaux.....

Nos lecteurs savent que le *Réveil* n'a parlé d'attentats que lorsqu'ils se sont produits et que tout le monde en parlait. A ces moments-là, au milieu de la tourbe d'hypocrites et de lâches, se réclamant d'un faux humanitarisme, nous avons exprimé haut et ferme toute notre pensée sans rien en cacher. Dire pour cela que nous avons incité à l'assassinat est une affirmation idiote et canaille. L'auteur d'un attentat est un homme qui se voue à la mort et il faut pour y être déterminé bien autre chose que quelques phrases détachées d'un journal. Par contre, les provocations au meurtre se lisent chaque jour dans les feuilles bien pensantes, qui réclament la prompte répression de tout mouvement populaire, exaltent l'armée et recommandent de nouvelles expéditions coloniales.

Un journaliste bourgeois peut, par exemple, approuver impunément le massacre des communards, ou, pour parler de faits tout récents, les répressions sanglantes de Trieste, de Barcelone, de la Belgique ; mais l'on voudrait nous obliger à pleurer les êtres les plus monstrueux si de leur vivant ils portaient une couronne. Les apologistes officiels des assassinats collectifs peuvent, sous prétexte de patriotisme, exalter les Kitchener, les Weyler, les Roberts, sacrifiant la vie des autres et épargnant toujours la leur ; mais malheur à qui veut prendre la défense d'un opprimé frappant un oppresseur ! L'ouvrier peut être loué d'avoir tiré sur ses frères au service du roi, mais non d'avoir tiré sur le roi pour venger ses frères.

Nous avons recherché les causes de chaque attentat et prouvé qu'il avait toujours été la résultante logique d'une série de violences de la part du pouvoir. Et il est heureux, oui il est heureux, que devant la foule frappée, persécutée, affamée, insultée surgisse, un homme qui, désespérant de la voir se lever avec lui, affirme dans la mort l'égalité refusée aux hommes dans la vie. Les livres d'histoire glorifient les révoltes individuelles ou collectives des esclaves et des serfs d'autrefois ; nous défendons celles des prolétaires d'aujourd'hui.

La société bourgeoise est basée sur le mépris de la vie humaine ; pour se maintenir elle a besoin d'armées formidables et d'un apparat

aussi compliqué que hideux de répression et de châtiment. Il faut n'avoir jamais éprouvé aucun sentiment, aucun désir, aucun besoin de révolte pendant toute une longue période de réaction, de deuils, de souffrances et de larmes pour condamner sans autre l'auteur d'un attentat. Mais si nos cœurs ont été émus et nos esprits frappés par l'horrible série d'iniquités et qu'à un moment quelconque le cri se soit échappé de notre poitrine : Assez ! — nous devons comprendre celui qui a ressenti plus profondément toute la douleur et toute la haine d'un peuple, celui qui a pleuré toutes vos larmes, mères, épouses et enfants, réduites à la plus sombre misère par l'emprisonnement, la relégation et la mort de vos aimés ! Ou nous condamnons comme funeste tout esprit de révolte, ou nous devons l'accepter même dans ses plus puissantes manifestations.

Le panégyrique menteur d'un courtisan peut-il effacer l'histoire des fusillades périodiques des travailleurs italiens, de la catastrophe d'Adua, des scandales financiers, de toutes les persécutions des hommes aspirant à la liberté ? Tout cela étant prouvé sans conteste possible, il faut y voir avec l'exécution de Monza l'enchaînement logique de cause à effet.

L'*Avanti !* lui-même, dans le numéro déjà cité où il nous insulte et nous calomnie, parlant de l'attentat contre le ministre russe Sipiaguine, n'ose pas le blâmer. Il dit même : « L'arbre donne les fruits qu'il porte. Et les tyrannies n'ont donné dans l'histoire que des régicides et des révoltes sanglantes. La Russie et la Belgique nous l'enseignent. » Et l'Italie, pourquoi l'oubliez-vous ? La réaction italienne a pourtant été plus féroce que la réaction belge. L'organe socialiste termine par ces mots : « En cette heure, que l'on reconnaît généralement très grave pour la Russie et qui prépare peut-être des modifications profondes, toutes les castes et les classes sociales s'agitent et se réveillent, tâchant de secouer la stratification politique qui pèse sur elles par les moyens et les instruments les plus en rapport avec leur tempérament et leur éducation et quelles jugent les mieux adaptés au moment et aux circonstances. » Ainsi, l'*Avanti !* n'exclut pas l'homicide politique, seulement il juge peut-être que la réaction italienne n'avait pas été assez violente pour le justifier ; mais alors, ce n'est plus une question de principes, mais de simple appréciation. Il y a pour tout esprit impartial contradiction formelle entre les deux articles du même numéro de l'*Avanti* !

Passons ! Les mêmes socialistes auxquels nous inspirons tant d'horreur par notre approbation donnée aux actes de révolte individuels ou collectifs, vont ensuite prêter serment de fidélité à un empereur, qui aura dit aux jeunes recrues : « Si je vous l'ordonnais vous feriez feu sur vos parents ou vos frères ! » D'autre part, Guillaume II, avec ces incitations répétées au meurtre, n'a jamais eu que l'approbation de nos feuilles bourgeoises. Celui-là n'est pas un monstre, un être abominable ; ses paroles peuvent être écoutées, ses projets d'extermination exécutés comme en Chine, pour le plus grand triomphe de la religion et de l'ordre.

Nous laissons à d'autres le soin de réclamer le respect de la vie des rois, assuré déjà d'ailleurs par tant de précautions ; nous réclamons le respect de la vie des peuples. Nous laissons d'autres se joindre aux gouvernants, à la bourgeoisie, à la police, à la magistrature, au clergé, à tous les exploiteurs, pour insulter l'homme qui se révolte dans un élan sublime de tout son être, vers la justice et vers la liberté ; nous croirions lâche de lui jeter aussi la pierre et de ne pas le défendre.

Toute la meute des inconscients et des hypocrites peut hurler à son aise, mais quoi qu'il puisse nous en coûter, nous ne renierons pas le douloureux martyr s'arrachant aux bras d'une compagne aimée, de deux fillettes souriantes, renonçant à tout espoir, à toute joie, à tout avenir, pour courir à la mort, à la plus terrible des morts, après une longue et affreuse agonie !

Ah ! que n'a-t-il écouté la voix du bas intérêt, de l'étroit égoïsme ! Lui qui avait déjà été contremaître aurait certainement pu s'élever encore davantage au-dessus de ses frères de travail, et arriver peut-être un jour à les exploiter à son tour ! En faisant taire tout sentiment d'humanité, il ne lui eût pas été impossible comme à tant d'autres de s'enrichir et d'obtenir en même temps les honneurs : devenir commandeur comme Tanlongo ou Silvestrelli. Son histoire eût pu aussi être contée dans les livres à l'usage des écoles primaires. Au lieu de cela rien ne reste de lui, si ce n'est la mémoire au cœur des opprimés en qui il a ravivé l'espoir de la rédemption. Pauvre mort, les puissants te craignent même disparu à jamais et ils voudraient anéantir ton souvenir, mais il est impérissable.

L. B.

Paie ouvrier, paie encore, paie toujours

Malgré la Constitution fédérale, l'entrée de la viande, du café, du cacao, du thé, du sucre, du pétrole, des étoffes de laine et autres productions indispensables à l'existence des travailleurs ont été taxées très lourdement. Actuellement le miel paie un droit de 15 francs, avec le nouveau tarif nous paierons 50 francs. Le tarif général de 1884 imposait un droit de 5 francs d'entrée par bœuf ; un peu plus tard, il fut de 15 francs ; dans le tarif qui vient d'être élaboré il est de 50 francs (cinquante francs) !!! Et tout le reste est taxé à l'avenant.

Les cinquante et quelques millions perçus par la douane sur la population ne suffisent plus à la voracité des budgétivores. Ça se conçoit, mais ce qui surprend les ouvriers socialistes-légalitaires c'est de trouver parmi les serre-la-vis aux prolétaires, un fonctionnaire qui — on l'aurait cru — devait défendre les intérêts des ouvriers. Ce serre-la-vis, c'est M. Greulich, secrétaire ouvrier, qui se prétend libre-échangiste et a l'inconscience d'oser soutenir que « ce danger du renchérissement de la vie causé par la majoration des droits d'entrée ne doit pas être pris au sérieux.

Trois cents francs par an au minimum, c'est ce que coûtera à l'ouvrier la fringale des budgétaires. Hélas ! que de misères et de souffrances représente pour des milliers de travailleurs ce surcroît de charge.

Et on ose nous dire de « ne pas le prendre au sérieux. » !

Autour de « Brevi Note »

Divers journaux bourgeois ont reproduit honnêtement l'article du *Réveil* : Brevi note. La *Gazette de Lausanne* en relève une partie puis déclare qu'elle ne l'a pas lu, mais que selon un témoignage dans lequel elle a toute confiance, l'article se termine par une excitation au meurtre.

Or, dans l'article du 18 janvier, il n'y a absolument pas d'excitation au meurtre. Cela n'empêche pas que les lecteurs de la feuille vaudoise qui ne lisent pas le *Réveil*, ne sauront pas que la *Gazette* leur a menti.

Il n'y a qu'à lire l'article, long et instructif, publié sur l'Italie par le *Genevois* au lendemain de la journée de Monza, pour y trouver des estimations beaucoup plus raides. Le *Journal de Genève* lui-même, peu de temps auparavant, régalait ses lecteurs d'un substantiel article où le gouvernement italien était traité plus durement mais tout aussi véridiquement que dans : *Brevi note*.

Depuis que le Conseil fédéral obéit servilement aux injonctions royales, il a donné le doigt, puis la main ; on lui a pris le bras et M. Silvestrelli entend l'avoir tout entier à sa discrétion. Avec des formes, il eût réussi. — Il a été trop brusque, tout est là ; des gens qui ont opéré la remise des ouvriers italiens aux bersaglieri à Chiasso ne reculeront devant aucune honte. Mais, céder sans phrases, c'est d'un si mauvais effet pour la galerie, et les gouvernements ne redoutent que les mauvais effets. Quant au gouvernement italien, il ne perd rien pour attendre, il sera servi avec les intérêts composés. L'histoire prouve que toujours, en pareil cas, plus l'attitude du Conseil fédéral a paru ferme et digne, plus il est prêt aux lâches concessions du lendemain.

NOS LIBERTÉS

Le préfet de Lausanne m'a fait savoir au nom du Conseil d'Etat vaudois qu'il m'était interdit jusqu'à nouvel avis de tenir des conférences sur n'importe quel sujet dans tout le beau pays de Vaud. Avec un calme stupéfiant, il a ajouté : « Voulez vous prendre l'engagement de vous y conformer à l'avenir, car sachez-le bien le gouvernement a le droit incontestable de prendre une telle mesure ?

J'ai refusé formellement, en lui faisant remarquer que je ne pouvais consentir de bonne grâce au renoncement d'un droit que tout le monde aurait, excepté moi. Mes occupations m'empêchent d'aller souvent conférencier dans le canton de Vaud ; mais, obligé de céder à la police, je ne veux pas pourtant approuver la violence dont je suis victime.

Mon admiration pour ces libertés, dont le gouvernement dispose à son gré, s'est singulièrement accrue pendant les quelques heures passées en prison. Je ne proteste pas, car cela ne sert à rien. Nos droits n'ont d'autres limites que notre courage et le meilleur moyen de protester est de résister le plus longuement possible à l'arbitraire. C'est ce que je tâcherai toujours de faire.

M. de Rawiez a publié dans la *Suisse* une lettre pleine d'inexactitudes et pire encore ; mais je crois inutile de la réfuter. Bien que je n'aie jamais de masque il ne veut pas me connaître, en quoi je lui donne raison ; moi, pourtant, je le connaîtrai toujours, même sous les déguisements les plus différents.

L. B.

L'ŒUVRE DE MILLERAND

Le *Peuple de Genève* a publié une étude en cinq articles de l'œuvre de Millerand, long résumé, émaillé de nombreuses citations, d'un ouvrage paru à Paris sous le même titre.

Le baron Millerand, Grand commandeur des ordre impériaux de Russie, a fait quelque chose, paraît-il, pendant la durée de son ministère et même quelque chose de bien. C'est du moins l'opinion de M. Lavy, l'auteur du livre précité, et c'est aussi l'avis de M. Sigg.

Quant au ministre lui-même, il ne paraît pas nourrir des illusions exagérées sur le mérite qu'attribuent à son œuvre les populations ouvrières pour lesquelles il aurait travaillé, et en présence de l'accueil plutôt froid et très souvent hostile fait à ses prétendues réformes il a cru nécessaire de faire présenter sa défense par son chef de cabinet, à la plume duquel on doit le volume qui a inspiré le rédacteur du *Peuple*.

Nous prétendons, nous, que Millerand, depuis son arrivée au pouvoir, n'a rien fait que de mauvais, qu'il a desservi les intérêts des travailleurs aussi bien comme législateur que comme membre du gouvernement de défense républicaine ; qu'il a menti à ses électeurs ; qu'il a escamoté les programmes qu'il avait lui-même élaborés et proposés à ses mandants.

Il était résolu à tout, en acceptant son poste, et les pires compromissions, les volte-face les plus complètes n'étaient pas pour effrayer celui qui, tout en refusant, au Congrès de Londres, d'avoir un contact, même physique, avec les anarchistes, n'a eu aucune répugnance à se trouver, pendant des mois, chaque jour en présence de l'assassin Galiffet.

Aussi bien, nous avons toujours affirmé que tout homme qui arrive à détenir une partie du pouvoir, quelle que soit du reste sa bonne volonté, est complètement paralysé par la nécessité où il se trouve de se solidariser avec ses collègues pour la défense contre les incessantes attaques extérieures.

Si Millerand avait présenté au parlement bourgeois et soutenu un projet quelconque vraiment utile aux ouvriers, il aurait été immédiatement renversé, étant donné l'irréductible opposition d'intérêts qui existe entre la classe prolétarienne et la bourgeoisie ; or celui qui tient le pouvoir ne le lâche que lorsqu'il y est obligé.

Le ministre pseudo-socialiste s'est occupé, nous dit-on, avec une infatigable activité de la réorganisation de la législation du travail. Activité néfaste, dont aucun gouvernement bourgeois ne désavouerait les résultats. Dans chacun de ses actes, on sent la préoccupation constante où il est de ne léser aucun des intérêts sacrés des patrons. (Nous l'avons vu, à l'occasion, décerner des louanges à l'*affameur Schneider* ! Inauguration du pavillon du Creusot à l'Exposition.)

S'agit-il d'émettre un décret, d'élaborer un projet de loi, on commence par consulter MM. les patrons. Parcourez le livre du citoyen Lavy ; vous serez édifié : à chaque page, ce ne sont qu'enquêtes, consultations ; et des désirs, et des vœux à n'en plus finir !

Voyons l'œuvre.

Le Conseil supérieur du travail est réorganisé ; il se compose de 22 ouvriers, 22 patrons et 22 personnalités choisies dans le monde bourgeois, économistes, professeurs, etc.

Et c'est un des plus beaux titres de *gloire de Millerand* d'avoir fait admettre parmi ces 44 bourgeois une poignée d'ouvriers ! Le ministre sera bien conseillé et certain de n'entendre jamais un mot d'opposition à ses *réformes* de la part de cette majorité patronale.

Le fonctionnarisme n'était pas, en France, assez florissant : Millerand a créé de nouveaux inspecteurs du travail chargés de dresser procès verbaux des infractions aux lois protectrices (?).

Verbalisons, c'est tout simple ; mais lorsqu'il s'agit d'appliquer les peines aux délinquants, les tribunaux ne sont plus d'accord :

« Les efforts de Millerand pour donner à une « loi bienfaisante, en même temps qu'une effi- « cacité immédiate, le domaine d'application le « plus étendu, furent imparfaitement secondés « par l'action répressive des Tribunaux ». A. Lavy, « L'œuvre de Millerand ». Voir arrêt de la Cour de Cassation du 30 nov. 1901.

Aux Inspecteurs du travail on ajoindra, d'ailleurs, des agents de police, qui, n'étant plus exclusivement chargés des passages à tabac, devront veiller à ce que certaines ordonnances soient strictement observées.

Les lois qui réglementent la durée et l'organisation du travail, celles sur la responsabilité dans les accidents et les Conseils de prud'hommes étaient en vigueur avant l'entrée de Millerand au ministère, il s'est contenté d'en modifier l'application à son gré.

Avant de parler du projet de loi sur les conflits et l'arbitrage, je donnerai deux exemples de la bonne foi du grand commandeur.

M. Lavy, dans son volume, met au nombre des bienfaits du ministre socialiste la création de l'Office National de Placement.

Or cet office avait été organisé par la Fédération des Bourses du Travail au moment où le gouvernement en avait besoin pour débarasser Paris des ouvriers amenés par les travaux de l'exposition ; il fut supprimé par le ministre du Commerce quand le besoin ne s'en est plus fait sentir. Le 6 février, la Chambre a rétabli l'Office National de Placement sur la proposition de M. Mesureur, président de la Commission du budget et de M. Léon Bourgeois.

Le Conseil supérieur du Travail avait exprimé le vœu qu'un jour de repos hebdomadaire fût accordé aux hommes, aux femmes et aux enfants. La Chambre a voté le 28 mars dernier une loi accordant un jour de repos par semaine à tous les ouvriers et employés. Qui, pendant la discussion, s'est opposé formellement à ce projet ? Le ministre Millerand.

Millerand a élaboré enfin un projet de loi sur le règlement amiable des différends relatifs aux conditions du travail.

« Si un conflit se produit entre la direction « et les ouvriers, si grave que ceux-ci croient « devoir renoncer plutôt au travail qu'à leurs « prétentions, il convient qu'une autorité exté- « rieure et supérieure aux deux parties inter- « vienne. »

La déclaration de grève sera soumise à une série de formalités, et « pour abréger le chô- « mage résultant de la déclaration de grève, « immédiatement, le Conseil du travail évoquera « l'affaire devant sa section compétente et la « terminera par une sentence arbitrale. »

Le décoré du Tzar, traître à la cause ouvrière, dévoile ici clairement son jeu : il veut enlever à l'ouvrier la seule arme dont il dispose, la grève, et le mettre ainsi, pieds et poings liés, à merci du patron.

C'est là le couronnement de cette œuvre abominable.

La force de la grève est toute dans la spontanéité, dans la soudaineté avec laquelle elle éclate ; or elle ne pourra être déclarée qu'après une série de formalités qui la feront avorter avant sa naissance ; la grève, dont le flot impétueux devait obliger le patron à capituler, sera endiguée, canalisée, puis, par la force, terminée : « il faut qu'une force supérieure intervienne ». C'est à cette fin qu'ont été créés les Conseils du travail, qui deviendront, en cas de conflits, arbitres obligatoires entre parties.

Travailleurs, voilà l'œuvre de Millerand.

(a suivre) D. B.

CHRONIQUE GENEVOISE

Les Interdits. — M. Arthur Massé a fait paraître à la « Librairie de l'enfance » une brochure ayant pour titre : *Les Interdits — remède à la question sociale — actualité populaire*, qui est la réimpression augmentée de deux articles parus dans le *Passe-Partout*.

Nous avons l'habitude de nous méfier des choses dites populaires, MM. les auteurs trouvant généralement que pour le populo il n'y a pas d'ineptie trop gigantesque. Ce grand avaleur de couleuvres dégustera celle qu'on vient de lui offrir avec la même grâce que les autres dont le nourissent tous les endormeurs. Nous ne nous sommes pas trompé quant aux *Moustiques dans l'atmosphère sociale* (c'est encore un des titres de la brochure).

Le *remède* à la *question sociale* — goûtez-moi ça, s.v.p. — se compose de deux parties : dans la première l'auteur dépeint l'agacement produit dans le domaine social par certains « interdits », par exemple celui qui défend à tout citoyen suisse en charge de recevoir une décoration. Le *remède infaillible* à cette question sociale et à quelques autres nous est donné dans la seconde partie : cette panacée c'est le christianisme social, que les anarchistes — qui désirent l'anarchie, même complète (voir page 13 de la brochure) — cherchent à détruire en interdisant, tacitement et d'une façon non officielle, de croire en Dieu, en *cé qué laino*, dont la toute-puissance resplendit dans les lettres J H S de l'écusson genevois. Or le véritable christianisme exige qu'on ferme la bouche aux anarchistes, à ces « criminels », à ces « menteurs », à ces « blasphémateurs », à ces « imposteurs exotiques », et après s'être tourné contre les *interdits*, mot qui, nous assure l'auteur, vient de l'hébreu *chérem*, il veut interdire à son tour l'affichage dans « notre Genève » d'une affiche portant les mot « l'hypothèse Dieu ».

GERMINAL.

Groupe pour la défense de la liberté d'opinion. — En caisse fr. 2,40. Timbres vendus par G, à Quinto al mare : fr. 10. Total 12,40. Remis au camarade Hector J., déserteur, fr. 11. Reste fr. 1,40.

Rendiconto amministrativo quindicinale

Entrate

Vendita giornali ed opuscoli :

Basilea : 15 — *Bergun :* 4,35 — *Chiasso :* 2,10 — *Fo :* 1,70 — *Fe :* 9,80 — *Ginevra :* 34,20 — *Losanna :* 8,50 — *Lugano :* T. A. 5,60 — *Mo :* 29,40 — *Neuchâtel :* 2 — *Olivone :* 1,45 — *Rheinfelden :* 5 — *To :* 24,50

Totale : 143 60

Abbonamenti :

Bozen : V. W. 3 — *Divonne :* Br. 1 — *Châlons :* L. B. 1,50 — *Evry-Bourg :* 1,50 *Fe :* E. S. 2 : Totale 9 —

Contribuzioni volontarie :

Ginevra : P. B. 1 — Br. 1,20 — T. 1 — A. B. 5 — G. B. G. 1,80 — H. S. 2 — J. R. 5 — G. H. 5 — O. K. 2 — *Lucerna :* Fra compagni 4,25 — *Neuchâtel :* H. R. 5 — Fra compagni 3,85 — *Paris :* P. C. 1,25 — *Renens :* G. G. 1 :

Totale 39 35

Totale entrate al 24 aprile 191 95

Uscite

Disavanzo 65 95

Spese postali per corrispondenza, spedizioni opuscoli, e n. 48 del giornale 58 95

Composizione e tiratura a 2250 copie del presente numero . . . . . 90 —

Totale uscite al 24 aprile 214 90

DISAVANZO 22 95

Spedito : Volumi 10 — Opuscoli 2218

Parecchi compagni m'hanno scritto per conferenze da tenere il Primo Maggio o più tardi. Non posso rispondere a tutti per lettera ; ma mi è impossibile d'accettare pel momento qualsiasi invito, le mie occupazioni non permettendomi di lasciare Ginevra.

E' uscito :

IL PRIMO MAGGIO

È una rapida rassegna dei principali avvenimenti, l'esposizione e la critica dell'azione dei differenti partiti. L'importanza e la portata sociale del Primo Maggio sono messi in luce senza esagerazioni e senza sconforti ; in poche parole l'opuscolo espone che cosa fu e che cosa deve essere il Primo Maggio.

Prezzo : 10 centesimi.

L. BERTONI, éditeur responsable.

Imprimerie Ouvrière